

Réunion DGAMPA / OS

du 9 juin 2026

Une réunion présidée par Olivier CUNIN, directeur adjoint de la Direction Générale des Affaires Maritimes de la Pêche et de l'Aquaculture (DG AMPA) s'est tenue le 9 juin 2026 en présence des organisations syndicales.

Vos représentants **CFDT** : Christian JACOB, Ludovic PEUCH CHIARAMONTI, Thierry HUET et Stéphane KERAUDRAN

Propos introductifs :

Le DGAMPA adjoint, Monsieur Olivier Cunin indique aux organisations syndicales que la direction rencontre des difficultés dans ses demandes de crédits de fonctionnement et d'effectifs supplémentaires et cela compte tenu du contexte budgétaire que connaît le pays.

Il indique également que les sujets propres aux lycées maritimes ne seront pas discutés durant cette réunion.

Toutefois, la **CFDT** avait posé des questions avant la réunion. Elles resteront donc sans réponse !

La **CFDT** alerte sur la situation financière très fragile des lycées professionnels maritimes (LPM), confrontés à une baisse des dotations de l'État alors même que des postes essentiels demeurent vacants (infirmière, professeur documentaliste, bureau des entreprises) et que les obligations liées à la convention internationale Convention STCW doivent être respectées. Elle s'interroge également sur les moyens qui seront consacrés à la réforme des baccalauréats professionnels prévue en 2027, après une réforme des cultures marines menée avec des ressources très limitées. Enfin, la **CFDT** estime indispensable que l'État clarifie ses ambitions pour l'enseignement maritime, dont le poids budgétaire reste marginal mais qui constitue un enjeu stratégique pour l'avenir de la formation maritime française.

Point sécurité des navires :

L'administration a présenté l'état d'avancement des travaux du Groupe de Travail relatif au format des Flag State Inspections (FSI), Groupe de Travail associant notamment Chefs de CSN et inspecteurs de la sécurité des navires, désignés.

L'administration nous confirme sa volonté de maintenir un « contrôle direct » du pavillon par l'administration, corollaire du projet de délégation de certaines missions aux sociétés de classification.

Il est rappelé que le champ de la délégation s'étendrait à l'ensemble de la flotte des navires à passagers d'une longueur supérieure à 24,00 mètres, ainsi qu'aux visites intermédiaires entrant dans le périmètre des audits ISM, ISPS et MLC.

Un accord majoritaire se dégage au sein de ce Groupe de Travail, sur le couplage des FSI avec les audits de renouvellement pour les navires de charge, tandis que la fréquence applicable aux navires à passagers demeure en discussion.

Le Groupe de Travail a souligné la nécessité d'élaborer un référentiel FSI harmonisé, fondé sur une approche graduée et orientée vers les risques, ainsi que l'intérêt de campagnes annuelles thématiques associées à un dispositif de formation des inspecteurs.

Les travaux du Groupe, ont également porté sur la composition des commissions d'inspection, la mutualisation des ressources entre CSN, le maintien du permis de navigation et les modalités d'accès aux données détenues par les sociétés de classification.

Plusieurs points restent à arbitrer, notamment le contenu précis des FSI, leur fréquence pour les navires à passagers, les conséquences organisationnelles et RH de la réforme, ainsi que les modalités d'application du dispositif aux différentes catégories de navires.

À l'issue de cet exposé, la **CFDT** a interrogé l'Administration sur les évaluations ayant fondé ce projet de réforme et sur les capacités nouvelles qu'il est susceptible de dégager au regard des objectifs du contrôle par l'État du port. L'Administration a reconnu que ce seul dispositif ne permettrait pas d'atteindre ces objectifs. Cette reconnaissance confirme qu'une réforme complémentaire est appelée à intervenir, sans que son ampleur ne soit, à ce stade, connue.

Point d'actualité DCS

Dans le volet concernant la réforme du dispositif de contrôle et de surveillance (DCS), la direction a présenté une revue très large des missions. La DGAMPA indique que les différentes pistes concernant la gestion des effectifs sont toujours à l'étude.

Il est aussi question de mettre en place un groupe de travail pour approfondir la réflexion sur les patrouilleurs qui repose sur trois axes :

- Un équipage composé de fonctionnaires comme actuellement mais ces derniers ne seraient pas tous formés aux contrôles des pêches, à la police de l'environnement, ou encore au port d'armes. Il serait aussi question de mettre en place trois bordées par patrouilleurs.
- Pour la conduite et l'entretien, les patrouilleurs seraient armés par des personnels marins de l'Armement phares et Balises. Les fonctionnaires seraient eux, en charge des contrôles des pêches et de la police de l'environnement.
- Une privatisation du dispositif sur le modèle des navires de la DRASM ou du patrouilleur Osiris en Océan Indien.

Pour la **CFDT**, il semble bien que le choix politique de l'avenir du DCS ne semble pas très « clairs » dans la tête des décideurs.

La **CFDT** restera particulièrement attentive à l'égalité de traitement entre agents et à la réelle ouverture des parcours professionnels

Points sur les uniformes

A question de savoir pourquoi les textes relatifs aux uniformes des officiers de port et officiers de port adjoints ne sont pas parus, la DGAMPA a répondu qu'elle souhaitait temporiser. Une réflexion sur un visuel commun des tenues pour l'ensemble des personnels de l'administration de la mer dont les missions imposent le port de l'uniforme est actuellement en cours.

Pour aller plus loin :

[Note sur les sujets RH relatifs au dispositif de contrôle et de surveillance \(DCS\)](#)

- - -

Si vous souhaitez participer aux échanges avec la DAM ou simplement dialoguer sur les sujets de l'Administration de la Mer, vous pouvez contacter vos représentants **CFDT** dans vos services ou régions respectives.

Pour tout contact le réflexe info : www.cfdt-ufetam.org et la liste de vos correspondants.

- - - - -